

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20250405

L'an deux mil vingt-cinq, le dix avril à 20 h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Marolles-Lès-Saint-Calais en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation	MM. BORDEAU Christian, CHABILLANT Jean-Luc, DUPIN Christian, GAUTHIER Renaud, GUIBERT Aris, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MERCIER Marc, NICOLAÏ Christophe, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires, M. HUGUET Jean-Pierre, membre suppléant.
02 avril 2025	
Date d'affichage	
02 avril 2025	
Nombre de conseillers	
En exercice : 42	
Présents : 27	
Votants : 37	

Étaient excusés :

M. BOSNYAK Yvan donne pouvoir à Mme DAVID Isabelle
M. CHÉRON Michel
M. FLAMENT Dominique
M. FOUCAULT Yves
M. GRÉMILLON Patrick donne pouvoir à Mme RENARD Candy
M. GUIBERT Cédric donne pouvoir à Mme MENU Catherine
M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à Mme STERBA Éléonora
M. LABURTHE-TOLRA Benjamin donne pouvoir à Mme LELONG Françoise
M. LACOCHE Jacques donne pouvoir à M. MARIAIS Jean-Pierre
M. LEBERT Philippe donne pouvoir à M. BORDEAU Christian
M. MASSÉ Nicolas donne pouvoir à Mme BRIGANT Nicole
M. MORIN Sébastien
M. PARIS Hubert
M. POTTIER Louis remplacé par son suppléant M. HUGUET Jean-Pierre
Mme BESNIER Claire donne pouvoir à Mme NELET Annie
Mme PRIEUR Sergine donne pouvoir à M. PLUT Jean-Claude

Madame RENARD Candy est nommée secrétaire de séance.

OBJET : CESSIION PARCELLE A LA COMMUNE DE SAINT-CALAIS

La communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille souhaite céder la parcelle AN N°107p d'une contenance de 335m² située à côté de la piste d'athlétisme passage allant au LEP, à l'euro symbolique en faveur de la commune de Saint Calais afin que la commune puisse installer les compteurs des propriétés adjacentes.

Les frais de bornages, d'acte seront à la charge de l'acquéreur, la commune de Saint Calais.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la vente de la parcelle située à côté de la piste d'athlétisme, cadastrée Section AN parcelle N° 107p pour une superficie totale de 335 m² à l'euro symbolique, en faveur de la commune de SAINT CALAIS, représentée par Monsieur MERCIER Marc, auprès de l'office notarial Maître RONDEAU-GUERINEAU, situé à SAINT-CALAIS ;
- **PRÉCISE** que les frais de bornage et d'acte sont à la charge de la Commune ;
- **AUTORISE** le Président à signer, valablement au nom de la Communauté de Communes, tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

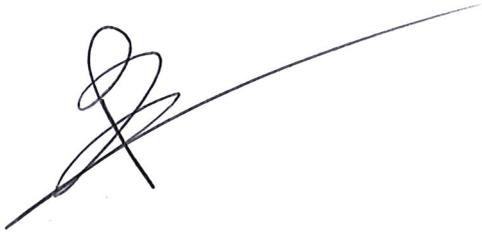
Saint Calais, le 10 avril 2025

La secrétaire de séance,

Le Président,

Candy RENARD

Michel LEROY



COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS